# NUMÉRO 1 SCOLARITÉ

Organisme medico social, ARRÊTÉ N° 2021 - 37 du 11/01/2021 delivré par le département du Val de Marne

49 Avenue du Maréchal Joffre – 94120 Fontenay-sous-Bois

Tél. : 01 48 73 85 05

[www.numero1-scolarite.fr](http://www.numero1-scolarite.fr)

**JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL DU LUNDI AU SAMEDI**

**ENTRE 6H ET 22H 1**

En application de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom de l’employeur : Jean-Philippe DUCHENOY

Fonctions : Président

Certifie que les déplacements de la personne ci-après sont effectués entre son domicile et le ou les lieux d’exercice de son activité professionnelle :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Nature de l’activité professionnelle : Accompagnant scolaire à domicile

Lieux d’exercice de l’activité professionnelle:

Moyen de déplacement :

Durée de validité : 30/04/2021

Nom et cachet l'employeur :

Fait à : Nogent sur Marne

Le : 19/03/2021

1. Ce document, établi par l’employeur, est suffisant pour justifier les déplacements professionnels d’un salarié, qu’il s’agisse :

- du trajet habituel entre le domicile et le lieu de travail du salarié ou des déplacements entre les différents lieux de travail lorsque la nature de ses fonctions l’exige :

- des déplacements de nature professionnelle qui ne peuvent pas être différés, à la demande de l’employeur.